

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: Wilbers Fork Oil SAE 2.5
Code du produit	:   610-0125-00
Type de produit	: Lubrifiants
Groupe de produits	: Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public	
Catégorie d'usage principal	: Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange	: Huile hydraulique

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Wilbers Products GmbH  
Frieslandstr. 10 · 48527 Nordhorn  
Telefon: +49(0)5921 72717-0  
www.wilbers.de  
info@wilbers.de

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Danger par aspiration, Catégorie 1	H304
Dangereux pour le milieu aquatique —	H412
Danger chronique, Catégorie 3	
Texte intégral des mentions H : voir section 16	

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS08

Mention d'avertissement (CLP)	: Danger
Composants dangereux	: Hydrocarbures en C11-C14, n-alcane, isoalcane, cycliques, < 2% aromatiques; Hydrocarbures, C16-C20, n-alcane, isoalcane, cycliques, aromatiques (2-30%)
Mentions de danger (CLP)	: H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP)	: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P301+P310+P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. P405 - Garder sous clef. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou

# Wilbers Fork Oil SAE 2.5

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Phrases EUH : spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.  
: EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
EUH208 - Contient Salts of alkyl hydroxybenzoic acids. Peut produire une réaction allergique.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Remarques : Huile minérale hautement raffinée et additifs.

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures en C11-C14, n-alcane, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	(N° CAS) 64742-47-8 (N° CE) 926-141-6 (N° Index) 649-422-00-2 (N° REACH) 01-2119456620-43	25 - 50	Asp. Tox. 1, H304
Hydrocarbures, C16-C20, n-alcane, isoalcanes, cyclo, aromatiques (2-30%)	(N° CE) 919-006-8 (N° REACH) 01-2119455996-19	25 - 50	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 4, H413
zinc bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] bis(dithiophosphate)	(N° CAS) 4259-15-8 (N° CE) 224-235-5 (N° REACH) 01-2119493635-27	1 - 2,5	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411
2,6-di-tert-butylphénol	(N° CAS) 128-39-2 (N° CE) 204-884-0 (N° REACH) 01-2119490822-33	0,1 - 1	Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
A mixture of: calcium bis(C10-14 branched alkylsalicylate); calcium bis(C18-30 alkyl salicylate); calcium bis(C18-30 alkyl phenolate); calcium bis(C10-14 branched alkyl phenolate); lubricating oil (C15-30)	(N° CE) 455-880-2 (N° REACH) 01-0000019268-63	< 1	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 4, H413

Remarques : L'huile minérale hautement raffinée contient moins de 3 % m/m d'extrait de DMSO, conformément à la norme IP346.

Texte complet des phrases H: voir section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Appeler immédiatement un médecin. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).  
Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.  
Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Pas d'informations complémentaires disponibles. Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.  
Symptômes/effets après contact avec la peau : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
Symptômes/effets après ingestion : Risque d'œdème pulmonaire. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide combustible.

# Wilbers Fork Oil SAE 2.5

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques. La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.

Température de stockage : 0 - 40 °C

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Wilbers Fork Oil SAE 2.5		
UE	Valeurs limites d'exposition pour les substances pouvant se former lors de la manipulation de ce produit. En cas de formation de brouillards ou d'aérosols, la valeur suivante est recommandée: 5 mg/m <sup>3</sup> - ACGIH TLV (fraction inhalable).	
Hydrocarbures en C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques (64742-47-8)		
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	1200 mg/m <sup>3</sup> Source: CEFIC-HSPA
France	VME (ppm)	165 ppm Source: CEFIC-HSPA

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des mains:

Gants de protection

# Wilbers Fork Oil SAE 2.5

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants réutilisables	Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc néoprène (HNBR), Chlorure de polyvinyl (PVC)	4 (> 120 minutes), 5 (> 240 minutes), 6 (> 480 minutes)	>=0,35	3 (> 0.65)	EN 374

### Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité	Gouttelettes	limpide	EN 166

### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: limpide.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: -33 °C - ASTM D5950 (point d'écoulement)
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 87 °C - ASTM D93 (PM)
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0,822 kg/l (15 °C) - ASTM D4052
Solubilité	: Eau : Pratiquement non miscible.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 6,74 mm <sup>2</sup> /s (40 °C) - ASTM D7279
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Ne présente pas de danger particulier d'incendie ou d'explosion.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 0 %
---------------	-------

# Wilbers Fork Oil SAE 2.5

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Réagit violemment avec les oxydants (forts).

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

#### Hydrocarbures en C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 2% aromatiques (64742-47-8)

DL50 orale rat > 5000 mg/kg (méthode OCDE 401)

DL50 cutanée lapin > 5000 mg/kg (méthode OCDE 402)

CL50 inhalation rat (mg/l) > 5000 g/m<sup>3</sup>

#### zinc bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] bis(dithiophosphate) (4259-15-8)

DL50 orale rat 3100 mg/kg (méthode OCDE 401)

DL50 cutanée lapin > 5000 mg/kg (méthode OCDE 402)

#### 2,6-di-tert-butylphénol (128-39-2)

DL50 orale rat > 5000 mg/kg

DL50 cutanée lapin > 2000 mg/kg

#### Hydrocarbures, C16-C20, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-30%)

DL50 orale rat > 4150 mg/kg [OECD 401]

DL50 cutanée rat > 1700 mg/kg [OECD 402]

CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h) 5,28 mg/l/4h [OECD 403]

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

#### Hydrocarbures, C16-C20, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-30%)

NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans) 750 mg/kg de poids corporel [OECD 408]

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé  
(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé  
(exposition répétée)

#### Hydrocarbures en C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 2% aromatiques (64742-47-8)

NOAEL (oral, rat, 90 jours) > 5000 mg/kg de poids corporel/jour (méthode OCDE 408)

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Wilbers Fork Oil SAE 2.5

Viscosité, cinématique 6,74 mm<sup>2</sup>/s (40 °C) - ASTM D7279

# Wilbers Fork Oil SAE 2.5

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Hydrocarbures en C11-C14, n-alcane, isoalcane, cycliques, < 2% aromatiques (64742-47-8)	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l Oncorhynchus mykiss - 96h
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l Daphnia magna - 48h
ErC50 (algues)	> 1000 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata - 72h

zinc bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] bis(dithiophosphate) (4259-15-8)	
CL50 poisson 1	1 - 2 mg/l (Oncorhynchus mykiss, 96h) [OECD 203]
CE50 Daphnie 1	1 - 10 mg/l (Daphnia magna, 48h) [OECD 202]
ErC50 (algues)	> 240 mg/l (Desmodesmus subspicatus, 72h)

2,6-di-tert-butylphénol (128-39-2)	
CE50 Daphnie 1	0,45 mg/l (Daphnia magna, freshwater, 48h)
EC50 72h algae 1	1,4 mg/l (Selenastrum capricornutum, freshwater)

Hydrocarbures, C16-C20, n-alcane, isoalcane, cycliques, aromatiques (2-30%)	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss, 96h) [OECD 203]
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l (Daphnia magna, 48h) [OECD 202]
CEr50 (autres plantes aquatiques)	1000 mg/l (Selenastrum capricornutum, 72h) [OECD 201]

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Hydrocarbures en C11-C14, n-alcane, isoalcane, cycliques, < 2% aromatiques (64742-47-8)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

zinc bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] bis(dithiophosphate) (4259-15-8)	
Biodégradation	5 % (closed bottle 28d.)

2,6-di-tert-butylphénol (128-39-2)	
Biodégradation	5 % Sturm (28 d)

Hydrocarbures, C16-C20, n-alcane, isoalcane, cycliques, aromatiques (2-30%)	
Biodégradation	59,1 % (28d)

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

zinc bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] bis(dithiophosphate) (4259-15-8)	
Log Pow	3,59
Log Kow	3,6 (octanol/water 0.1d)

2,6-di-tert-butylphénol (128-39-2)	
Log Kow	4,5 Octanol/water (0,1 d)

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Hydrocarbures, C16-C20, n-alcane, isoalcane, cycliques, aromatiques (2-30%)	
Tension de surface	28 - 31 mN/m (@ 25°C)

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
Hydrocarbures en C11-C14, n-alcane, isoalcane, cycliques, < 2% aromatiques (64742-47-8)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Eliminer le contenu/récepteur conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 13 01 10* - huiles hydrauliques non chlorées à base minérale

# Wilbers Fork Oil SAE 2.5

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Non applicable

#### - Transport maritime

Non applicable

#### - Transport aérien

Non applicable

#### - Transport par voie fluviale

Non applicable

#### - Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

3. Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008	Hydrocarbures en C11-C14, n-alcane, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques - A mixture of: calcium bis(C10-14 branched alkylsalicylate); calcium bis(C18-30 alkyl salicylate); calcium bis(C18-30 alkyl phenolate); calcium bis(C10-14 branched alkyl phenolate); lubricating oil (C15-30) - zinc bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] bis(dithiophosphate) - 2,6-di-tert-butylphénol - Hydrocarbures, C16-C20, n-alcane, isoalcanes, cyclics, aromatics (2-30%)
3(b) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10	Wilbers Fork Oil SAE 2.5 - Hydrocarbures en C11-C14, n-alcane, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques - A mixture of: calcium bis(C10-14 branched alkylsalicylate); calcium bis(C18-30 alkyl salicylate); calcium bis(C18-30 alkyl phenolate); calcium bis(C10-14 branched alkyl phenolate); lubricating oil (C15-30) - zinc bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] bis(dithiophosphate) - 2,6-di-tert-butylphénol - Hydrocarbures, C16-C20, n-alcane, isoalcanes, cyclics, aromatics (2-30%)
3(c) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classe de danger 4.1	Wilbers Fork Oil SAE 2.5 - A mixture of: calcium bis(C10-14 branched alkylsalicylate); calcium bis(C18-30 alkyl salicylate); calcium bis(C18-30 alkyl phenolate); calcium bis(C10-14 branched alkyl phenolate); lubricating oil (C15-30) - zinc bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] bis(dithiophosphate) - 2,6-di-tert-butylphénol - Hydrocarbures, C16-C20, n-alcane, isoalcanes, cyclics, aromatics (2-30%)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 0 %

# Wilbers Fork Oil SAE 2.5

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

**Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange**

Hydrocarbures en C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
BCF	Facteur de bioconcentration
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
EC50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208	Contient Salts of alkyl hydroxybenzoic acids. Peut produire une réaction allergique.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

# Wilbers Fork Oil SAE 2.5

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

---